CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. GERARD GAZAY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 24 Juillet 2020

OBJET: Soutien à l'investissement des entreprises agroalimentaires.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder un montant de subvention de 95 635 € en faveur des investissements des entreprises agroalimentaires, conformément au tableau annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de mise en œuvre de cette aide, conformément à la convention-type dont le texte a été approuvé lors de la Commission permanente du 13 juillet 2016.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées